

PRISE DE CONGÉS PENDANT LE RETOUR PROGRESSIF AU TRAVAIL

Je suis informé d'une nouvelle pratique mise de l'avant par le Service de la Santé et de la sécurité au travail à l'effet que les demandes de congés fériés et de vacances sont refusées aux membres qui font l'objet d'un retour progressif au travail plutôt que de reporter le retour progressif du membre d'une durée égale aux congés pris.

Cette pratique va à l'encontre des dispositions du contrat de travail et vous êtes invités à me faire part de tout refus d'une demande de congés fériés ou vacances alors que vous êtes en retour progressif au travail. Vous serez alors invités à déposer un grief individuel pour contester le refus.

Syndicalement vôtre,



Claude Blais
Vice-président aux Griefs et à la formation

CB/mip